

Notre 10^{ème} congrès de l'USR se situe dans un contexte politique, économique et social particulièrement tendu.

La paix dans le monde à laquelle nous aspirons tous, reste une perspective bien lointaine. A peine un foyer de guerre s'éteint que d'autres s'allument.

Les marchands d'armes y veillent. La France, grand fournisseur en ce domaine, n'est pas étrangère à ces conflits.

En même temps, la volonté d'émancipation des peuples s'affirme. Dictatures et monarchies ne peuvent plus étouffer l'exigence de vivre dignement, de populations dont les besoins les plus élémentaires sont bafoués.

Nos gouvernants qui ont tant fait pour que ces peuples soient asservis et leurs richesses pillées, observent une prudente réserve.

Nous réaffirmons avec force notre solidarité avec tous les mouvements de libération.

Les événements récents ne nous font pas oublier le peuple palestinien. C'est ainsi que nous sommes pleinement partie prenante de l'initiative « un bateau pour Gaza » et soutenons toutes démarches entreprises pour qu'elle soit conduite à son terme.

Le passage à de véritables démocraties ne se fera sans doute pas sans à coups, mais les revendications qui s'expriment sont porteuses d'espoir.

Sans connaître les futurs développements, mais tenant compte de la diversité des situations, un élément fondamental et universel s'exprime : celui du poids des peuples.

C'est un sacré encouragement et une réponse claire à celles et ceux qui, en France, pourraient douter de la portée, de l'efficacité du rassemblement et de la lutte.

Lors de notre 9^{ème} congrès nous soulignons le fait que le recul social se situait au centre des orientations et des décisions du couple pouvoir/medef.

Ce ne sont pas les événements survenus depuis qui nous démentiront.

Tout, absolument tout ce qui fondait notre société solidaire et républicaine est fissuré, démantelé.

Il nous faut bien mesurer des évolutions structurelles qui bouleversent ces fondements, que ce soit dans les différentes assemblées du type parlement ou sénat, au niveau du gouvernement, du président de la République lui-même et par certains côtés de l'appareil d'Etat. Tous sont au service de la grande finance, des représentants du CAC 40 et non de l'intérêt général.

En ce sens, comment ne pas être alerté par le pacte dit de « compétitivité » susceptible d'être adopté par les gouvernements en Europe qui vise à faire payer les conséquences de la crise aux salariés, retraités, privés d'emploi, en s'attaquant à leurs droits en matière de retraites, de salaires, de temps de travail, de budget public... l'objectif une fois de plus étant bien de tirer vers le bas l'ensemble des acquis et conquêtes sociales, voire de les supprimer.

Car la grande crise qui a fait éclater les bulles spéculatives à partir de 2007, une fois la peur du pire passée, n'a pas été payée par ceux qui l'avaient provoquée mais bien par le peuple sans cesse mis à contribution pour sauver un système à la fois arrogant et décadent.

La concurrence et le profit gangrènent tous les services publics qui jusqu'ici permettaient à tous les citoyens d'en disposer dans des conditions égales.

Aucun domaine n'est épargné :

- recul des protections légales et contractuelles dans les entreprises,
- santé et la protection sociale soumises aux « décrets » d'agences de notation internationales et à la seule logique financière.
- L'hôpital public démantelé subit la pression des agences régionales de santé. Plus il s'appauvrit, plus le privé s'avère florissant.
- Toute la sphère mutualiste asphyxiée lorsqu'elle résiste à la tentation du tout assurantiel et qu'elle veut maintenir des services et des établissements qui faisaient tout particulièrement sa spécificité dans notre département.
- Le transport délègue à la sous-traitance des missions essentielles d'entretien et de sécurité (aviation, SNCF...)
- Les télécoms sont passés de l'expertise et du service au rendement et au management meurtrier.
- La justice, bouc émissaire d'une politique d'austérité qui s'applique à tous les domaines, à l'exception notable des largesses distribuées à une caste de privilégiés sans scrupule.
- Jusqu'à l'eau, le gaz, l'électricité et même l'enseignement qui sont placés sous contrôle d'actionnaires vigilants et avides.

Les luttes héroïques conduites par les salariés de notre département illustrent notre affirmation : aucun secteur n'est épargné.

La retraite, ferment de la solidarité intergénérationnelle, se fissure, le transfert au secteur marchand restant l'objectif final. La perte d'autonomie actuellement en débat, fait l'objet des mêmes projets pervers.

Dans le domaine industriel, pas une promesse n'a été tenue. Les acrobaties du président Sarkozy, qui se présentait grand défenseur des entreprises françaises n'ont pas impressionné ses amis du CAC 40.

Pour les retraités que nous sommes, la référence à nos repères antérieurs, facilite la compréhension de cette société qui se transforme sous nos yeux, pour devenir ce champ de bataille où le plus fort gagne.

Cela nous confère une responsabilité particulière à l'égard des jeunes générations.

Le discours officiel traverse tous les modes d'informations. Il vise à convaincre qu'il n'y aurait pas d'autre voie possible.

Pourtant, tout démontre que d'autres choix économiques, sociaux, culturels, démocratiques, politiques sont possibles. Il faut une volonté autre et un contenu différent qui ne soient plus au service de l'argent-roi mais bien au service du progrès social. La question centrale n'est vraiment pas de composer avec le capital mais bien d'ouvrir des chemins inédits. L'exemple des milliards de dividendes redistribués aux actionnaires et rien pour moderniser l'outil de travail, et rien pour le pouvoir d'achat qui relancerait la relance de la consommation démontre bien que des possibilités réelles existent. Répétons-le, au centre d'une politique moderne, novatrice, émancipatrice se trouve la question d'une répartition différente des richesses.

Plutôt que de se laisser aller au dégoût de la politique, à l'abstention, au vote sur les extrêmes, nous invitons nos syndiqués et plus largement les retraité(e)s à prendre une part active dans le débat, dans la construction, d'alternatives progressistes. Pour ce qui nous concerne, ne pas donner de consigne de vote ne peut nous dispenser de donner notre opinion.

Nous gardons le souci de continuer à conjuguer nos propositions, les besoins exprimés par le monde du travail et les différents programmes soumis au vote des urnes.

De ce point de vue, en même temps qu'elles sont essentielles pour défendre nos droits et nos revendications, les luttes des retraités portent en elles des valeurs que nous voulons faire partager au plus grand nombre.

Cette période de trois ans qui vient de s'écouler a été riche en actions de portée générale mais aussi, concernant l'USR 13, plus centrées sur les revendications « retraités ». Ce qui a été fait pour la défense des retraites pendant plus d'une année a permis le rapprochement actifs/retraités, faisant percevoir aux uns et aux autres notre communauté d'intérêt.

Pourtant, il nous faut concevoir que nous avons en face de nous un gouvernement autiste, sourd aux propositions formulées, « droit dans ses bottes », qui n'a tenu aucun compte de manifestations d'ampleur rarement égalée. La pilule est amère mais force est de constater que les députés de la majorité présidentielle n'ont pas hésité à adopter la loi sur les retraites, comme si rien n'avait bougé.

Nous aurions tort d'en rester à ce seul constat. Durant le conflit et à la sortie de celui-ci, la CGT est sortie renforcée, tant sur la place qu'elle a occupée, sur les propositions qu'elle a mis en débat, que sur la démarche unitaire qu'elle a proposée.

Des questionnements se posent. Rien de plus naturel.

En même temps ces derniers doivent nous servir pour une plus grande efficacité dans les batailles futures, en particulier pour l'augmentation des pensions, salaires et retraites et pour la reconnaissance de la perte d'autonomie comme maladie prise en charge par la sécurité sociale.

Cependant, si l'on prend bien la mesure d'une situation économique et sociale qui va appauvrir encore la population et pour ce qui nous concerne la population retraitée, prendre notre part des 1000 rencontres et nourrir le débat sur les dégâts engendrés, car c'est sa nature, par le capitalisme, pourrait être un objectif majeur au sortir de notre congrès.



II – Population retraitée des Bouches du Rhône

Chapitre 2 : La population retraitée dans le département, situation et besoins.

2.1- Les retraités : une population en devenir, dans une société toujours à construire

2-2 Nous voulons être entendus et reconnus

Nous avons au cours de nos 2 derniers congrès départementaux, mis l'accent sur la volonté d'être entendus et reconnus, dans la société toujours à construire, comme dans la CGT.

Notre conception de la vie humaine, fondée sur la reconnaissance, la dignité et l'égalité en droits de tous, constitue le socle à partir duquel nous construisons les rassemblements et les luttes pour assurer notre avenir, en nous appuyant sur les évolutions scientifiques, sur les gains de productivité, sur un autre partage des richesses et sur une perception renouvelée du vieillissement.

2-3 L'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé

Dans notre pays, l'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé ont continué de croître ces dernières années mais de façon différenciée selon le secteur d'activité professionnelle.

En France, les lois « hôpital, santé, patients et territoire » aggravant les conditions d'accès aux soins d'une part et la loi sur les retraites de novembre 2010 allongeant la durée d'activité des salariés d'autre part vont sans doute avoir comme conséquence une diminution de l'espérance de vie en bonne santé, voire une diminution de l'espérance de vie, notamment dans les secteurs d'activité à hauts risques, pour lesquels aucune prise en compte de la pénibilité a été réalisée.

Nous connaissons par tranches d'âge la population retraitée :

Population 2007

Villes	Tranches d'âge (ans)				Population Totale	Retraités			%
	0 / 59	60 / 74	75 / 89	90 et +		Hommes	Femmes	Total	
Aix en Pce	112 312	18 571	11 342	1 180	143 405	11 351	15 350	26 701	18,6
Arles	41 506	8 030	5 042	502	55 080	5 687	6 636	12 323	22,4
Aubagne CAP	79 213	13 672	7 523	787	101 195	9 519	10 960	20 479	20,2
La Ciotat	26 302	6 546	3 836	354	37 038	4 854	5 171	10 025	27,1
Gardanne	35 607	6 120	2 879	282	44 888	4 697	4 151	8 848	19,7
Istres	35 048	5 330	2 248	152	42 778	3 684	3 744	7 428	17,4
Marignane	31 497	5 162	2 778	251	39 688	3 419	3 622	7 041	17,7
Marseille	661 574	111 002	72 608	7 212	852 396	74 974	94 683	169 657	19,9
Martigues	35 791	6 807	3 375	275	46 248	4 902	4 392	9 294	20,1
Miramas	26 437	4 113	1 922	132	32 604	3 052	2 403	5 455	16,7
Les Pennes	29 194	6 454	3 065	225	38 938	4 373	4 723	9 096	23,4
Salon	34 937	6 105	3 657	323	45 022	4 212	4 982	9 194	20,4
Vitrolles	31 814	3 877	1 651	138	37 480	2 636	2 691	5 327	14,2
B des Rh	1 520 971	267 334	153 870	14 755	1 956 930	182 909	209 228	392 137	
% Population	77,7	13,7	7,9	0,8		9,3	10,7	20	

C'est ainsi, que selon les dernières statistiques connues :

- un cadre supérieur aurait à 35 ans une espérance de vie de 47 ans soit jusqu'à 82 ans et une espérance de vie en bonne santé de 34 ans soit jusqu'à 69 ans.
- un ouvrier aurait à 35 ans une espérance de vie de 41 ans soit jusqu'à 76 ans et une espérance de vie en bonne santé de 24 ans, soit jusqu'à 59 ans.
- Avec une telle perspective, on comprend mieux pourquoi nos camarades des professions portuaires, de la métallurgie, de la construction et de la chimie continuent de se battre pour obtenir la reconnaissance de la pénibilité et pour un départ en retraite anticipée.

2.3 Mieux connaître les populations des villes et de notre département

Les luttes de 2010 pour la défense du droit à la retraite ont permis d'avancer dans la connaissance de la réalité sociale des retraités et de mieux prendre la mesure l'importance de l'évolution de la population retraitée.

Depuis notre dernier congrès, avec l'amélioration du travail de l'INSEE, nous connaissons mieux la composition de la population des villes et de notre département.

2.4 La place des retraités dans cette société toujours à construire

« La vieillesse est une construction sociale, la représentation que nous en avons est liée à la société dans laquelle nous vivons.

Aujourd'hui, notre société est conçue, organisée autour de l'idéologie de l'homme économique : l'être humain au service de la finance en lieu et place du travail et de l'économie conçue comme réponse aux besoins individuels et collectifs.

Cette inversion d'objectifs transforme l'individu en un objet exploitable, un individu-objet qui a des ressources humaines dont on peut tirer profit.

Penser la vieillesse comme une expérience, un moment de vie avec ses spécificités. Vieillir c'est à la fois perdre des capacités et disposer de capacités nouvelles et suffisantes pour continuer d'avancer.

Si nous revendiquons une 3ème partie de la vie, libérée des contraintes du travail salarié, c'est pour lui donner sens.

Permettre au plus grand nombre de bien vieillir, c'est faire prendre conscience des choix économiques, sociaux et environnementaux qui conditionnent la qualité de la vieillesse et de la fin de vie. » (Document d'orientation 9ème congrès de l'UCR)

2.5 LES BESOINS DES RETRAITÉS AUJOURD'HUI

De quoi les retraités pourraient-ils avoir besoin aujourd'hui si ce n'est de la reconnaissance de leur place au sein de la société et de leurs droits pour changer leurs conditions de vie. Vieillir est une chance, pas une charge.

Quelques chiffres relatifs à la population des bouches du Rhône :

Population estimée par sexe et âge au 1er janvier 2009

Tableau 2

Tranche d'âge	Bouches-du-Rhône	Provence - Alpes - Côte d'Azur	France
Ensemble			
moins de 20 ans	484 655	1 147 932	15 959 565
de 20 à 39 ans	509 380	1 176 173	16 594 183
de 40 à 59 ans	533 191	1 335 756	17 506 699
de 60 à 74 ans	277 984	762 850	8 707 584
de 75 ans ou plus	174 057	495 339	5 554 754
Total	1 979 267	4 918 050	64 322 785

Hommes			
moins de 20 ans	248 044	589 542	8 165 358
de 20 à 39 ans	248 329	578 015	8 254 239
de 40 à 59 ans	254 257	639 784	8 574 775
de 60 à 74 ans	129 591	356 159	4 104 389
de 75 ans ou plus	64 413	186 355	2 037 803
Total	944 634	2 349 855	31 136 564

Femmes			
moins de 20 ans	236 611	558 390	7 794 207
de 20 à 39 ans	261 051	598 158	8 339 944
de 40 à 59 ans	278 934	695 972	8 931 924
de 60 à 74 ans	148 393	406 691	4 603 195
de 75 ans ou plus	109 644	308 984	3 516 951
Total	1 034 633	2 568 195	33 186 221

P: résultats provisoires arrêtés fin 2010

Source : INSEE estimation de population au 1er janvier

2-6. Les retraités « citoyens à part entière »

Les retraités des Bouches du Rhône comme ailleurs, participent à la vie économique du département bien qu'ils ne soient plus en activité.

Par exemple, beaucoup d'entre eux aident leurs proches, en gardant leurs petits enfants, en apportant leur soutien à leurs parents invalides etc..., palliant ainsi aux carences et aux insuffisances dues aux politiques néfastes successives de nos gouvernants. D'autres encore s'investissent dans la vie, l'animation de quartiers, de communes, de collectivités territoriales, dans des associations humanitaires, culturelles etc...

Les retraités doivent conserver leur activité citoyenne, c'est-à-dire être capable d'apprécier, de donner leur opinion, d'agir pour tous les problèmes de société qui se présentent à eux, de contribuer à faire vivre la démocratie à tous les niveaux. Cela évite le repli sur soi, l'isolement et aide à développer l'image des retraités actifs, citoyens à part entière.

Pour ce faire c'est bien l'ensemble de leurs revendications qui doit être pris en considération. (cf annexe document revendicatif, document IV)



III. Syndicalisme retraité et son évolution

III-1. D'un peu plus de 15 millions aujourd'hui, les retraités représenteront 1/3 de la population en 2040. C'est une situation en pleine évolution où se côtoient maintenant quatre générations. C'est un fait inédit et il n'existe pas de modèle quant à l'organisation et au fonctionnement d'une telle société. Ce nombre grandissant de retraités est donc un enjeu majeur pour la société et pour la CGT.

III-2. Les gouvernements actuels prennent le contrepied de cet enjeu en essayant de faire passer l'idée du coût insupportable que ferait peser à la société l'allongement de la vie des retraités. Pourtant l'allongement significatif de la durée de vie en bonne santé n'est-elle pas la première réelle bonne nouvelle que reçoit l'humanité depuis des lustres. C'est dans une telle perspective que notre USR CGT doit se poser les questions quant à l'évolution du syndicalisme retraité.

III-3. La mission essentielle de l'USR13 CGT est d'assurer et de mettre en œuvre l'action pour la défense des intérêts des retraités du département à partir de leurs revendications spécifiques et de l'ensemble des avancées sociales et démocratiques acquises depuis des décennies.

III-4. Une des spécificités de la population retraitée est qu'elle se situe en dehors de l'entreprise. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 15 millions de retraités en 2011 et 117 000 syndiqués à la CGT. L'immense majorité des retraités se trouvent naturellement hors de l'entreprise mais aussi hors de la CGT. Nous mesurons alors l'ampleur des responsabilités de notre USR CGT avec plus de 400 mille retraités dans le département pour 4 000 syndiqués CGT. Ne faut-il pas prendre des dispositions particulières pour aller « chercher » les retraités là où ils sont ?

III-5. Par la force des choses, les revendications des retraités évoluent et se modifient au gré des âges et des lieux où ils résident, sans pour autant qu'ils se désintéressent des préoccupations des autres générations.

III-6. C'est pour toutes ces raisons que les retraités ont besoin d'être au sein d'une organisation syndicale de classe et de masse où seront pris en compte, intérêts spécifiques et intérêts généraux.

III- 7. Le nombre grandissant des retraités est un enjeu majeur pour toute la société mais aussi pour la CGT. Les deux derniers congrès de notre UCR ont permis de mettre en évidence le double aspect de cette réalité en y apportant sa propre réponse : *Construire une société de tous les âges, et faire de la CGT une force pour tous les âges.*

Mais à l'évidence, nous sommes obligés de constater que ce qui fait ou entrepris dans ce domaine est bien loin des nécessités. Nous l'avons mesuré pendant toute la bataille contre la réforme des retraites et tout au long de cette année 2010 avec des progrès au niveau des idées, mais sans progrès pour l'organisation.

Ne pourrait-on pas faire le point, tenter un bilan, ou pour le moins interroger, s'interroger par profession, par localité ?

III- 8. Développer une activité syndicale à partir des revendications spécifiques et diversifiées des retraités contribue à l'épanouissement individuel et collectif pour cette période particulière de la vie. C'est encore plus vrai actuellement.

Il apparaît ainsi que les personnes nées avant 1939 ont subi de plein fouet la guerre, et les débuts difficiles de l'après-guerre. Rappelons-nous également que les trente glorieuses l'ont été essentiellement pour l'économie et le capital. Les conditions de vie des salariés ne s'améliorèrent qu'au fil du temps et à l'issue de luttes victorieuses.

Tout au plus pouvons-nous affirmer sans risque d'erreur qu'une amélioration des conditions de vie, de travail et de permanence de l'emploi ne pourraient avoir que des effets bénéfiques à terme sur les conditions sanitaires (physiques et mentales) des futurs retraités et donc sur leur longévité. Plus globalement, l'allongement de la durée de vie en bonne santé, parce qu'il est une conquête de l'être humain sur son destin peut être considéré comme la résultante de l'ensemble des acquis sociaux et des progrès scientifiques. On peut estimer qu'il constitue l'instrument de mesure privilégié du progrès de civilisation.

Encore faut-il que ce progrès soit partagé par le plus grand nombre. C'est aussi une des responsabilités du syndicalisme retraité.

III- 9. La conception de cette activité syndicale, les forces que nous devons déployer pour remporter des succès, nécessitent de développer une syndicalisation massive des retraités. Une telle vie syndicale ne peut se mener qu'en proximité des lieux de vie des intéressés. Avancer dans ce domaine est une question vitale pour toute la CGT. Cela n'implique-t-il pas une autre façon de militer, d'aller chercher les retraités là où ils sont, de s'intéresser à tous les aspects de la vie dans le lieu de vie des retraités eux-mêmes ? Ne faut-il pas inventer sous peine de perdre le contact avec les retraités dans leur grande majorité ? N'est il pas question de notre propre crédibilité ?

III-10. Cela implique, qu'il faut parvenir à dépasser la *seule* conception d'engagement syndical de fidélité, et l'approcher comme seule réponse à la défense des besoins spécifiques des retraités, qu'ils aient été syndiqués ou pas.

C'est tout l'enjeu du syndicalisme retraité, mettre un syndicalisme d'organisation, de contestation, de proposition et d'action au service de tous les retraités.

III-11. Cette démarche milite en faveur de la construction d'un syndicalisme voulu et décidé par les adhérents. Un syndicalisme où chaque adhérent est à la fois auteur, acteur et décideur. Elle doit se concevoir en prenant en considération le temps que chacun voudra ou pourra lui consacrer si l'on sait sortir du syndicalisme de délégation et choisir une vraie activité syndicale basée sur la lutte pour de nouvelles conquêtes sociales prenant en compte le défi démographique qui se présente devant nous.

III-12. Le syndicalisme retraité a de réelles possibilités de se développer dès lors que l'on travaillera au développement du contact et des pratiques démocratiques.

III-13 . Dynamiser notre démarche revendicative, faire vivre la section syndicale, le syndicat avec les syndiqués, se préoccuper de la proximité appelle à revisiter nos modes de vie et nos structures syndicales propres aux retraités.

IV - Démarche et objectifs revendicatifs

Les revendications des retraités évoluent et se modifient au gré des âges et des lieux de résidence. Cela nécessite donc, de travailler à des revendications spécifiques pour les retraités.

Aujourd'hui, le pouvoir d'achat est une des préoccupations majeures des retraités.

Se nourrir, se loger, se déplacer, se soigner coûte toujours plus cher ! Et que dire des loisirs, des vacances ou de la culture ?

Le gouvernement, envisage aujourd'hui, de mettre à notre charge la perte d'autonomie !

Au nom de la crise, gouvernement et patronat cherchent à culpabiliser les retraités qui seraient un coût pour la société, ils essaient de nous opposer aux salariés en activité.

Après des dizaines d'années de travail et de cotisations versées, les retraités ont gagné le droit de vivre décemment avec une pension qui réponde à leurs besoins.

Vivre dignement sa retraite, c'est avoir une pension qui permette à chacun de satisfaire ses besoins, c'est maîtriser sa vie, assurer son indépendance, sa couverture sociale, ses projets...

L'argent existe. Les profits des banques, des grandes entreprises sont repartis de plus belle.

Il faut redonner aux salaires, directs et socialisés, la place qui revient aux producteurs de richesses. Notre pouvoir d'achat est sans cesse amputé par des décisions prises unilatéralement par le gouvernement, par le patronat, par les organismes de "protection" sociale, par les décideurs politiques, nationaux, régionaux et locaux.

CSG augmentée, déremboursement des soins, prélèvements, franchises, mutuelle, impôts locaux, et j'en passe, voilà quelques "décisions" que nous avons à subir.

Longtemps ignorée ou sous-estimée, cette régression est devenue incontestable et concerne l'ensemble des retraités des secteurs publics et privé. La surprise est grande pour les nouveaux arrivants de toutes conditions qui découvrent leur avenir.

L'image dorée que les médias et la société renvoyaient sur le vécu des retraités n'est plus d'actualité, et nous avons de plus en plus de mal à boucler nos fins de mois.

Aujourd'hui c'est incontestable notre situation de retraités s'est dégradée. Nous subissons les effets conjugués de plusieurs facteurs dont la réalité ne peut être mise en cause :

- ◆ Perte de pouvoir d'achat des retraites et des pensions
- ◆ Le coût des loyers et charges
- ◆ Suppression des services publics de proximité
- ◆ Augmentation considérable des impôts locaux
- ◆ L'explosion des prix des transports
- ◆ Détérioration des accès aux soins
- ◆ Une mutualité incapable de peser sur les événements
- ◆ Le financement de la sécurité sociale

La question du pouvoir d'achat et des pensions des retraités reste donc d'une brûlante actualité. La revendication : « **pas de bonnes pensions, sans de bons salaires** », est plus que jamais à l'ordre du jour.

Les retraités poursuivent l'action :

- Pour l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen avec un minimum de pension au SMIC, revendiqué par la CGT.
- Pour le maintien et l'augmentation de la pension de reversion
- Pour l'augmentation des minima sociaux,
- Pour la reconquête d'une protection sociale et solidaire.
- Pour le rétablissement de 1/2 parts pour les veuves, veufs, divorcés, séparés ayant élevé au moins un enfant
- Pour le financement de la perte d'autonomie par la solidarité nationale.

Augmenter les retraites participe au développement économique et permet aux retraités d'être des acteurs du changement des rapports sociaux.

Un Camarade parti récemment à la retraite, a dit en recevant son premier mois de pension : "ce mois ci, c'est comme si j'avais fait 7 jours de grève". C'est vrai, à la différence que c'est tous les mois que "les retenues de grève" auront lieu.

Alors l'idée de " **gagner moins à la retraite qu'en activité**" paraît aujourd'hui de plus en plus irréaliste pour vivre pleinement sa retraite.

Place et rôle de l'USR au service d'une démarche

Avoir l'ambition d'être utile au monde des retraités, connaître ce qu'il est, prendre en compte sa diversité, son vécu, afin d'être toujours plus et mieux revendicatif. Sachant que le revendicatif est notre raison d'être. Le renforcement, le déploiement sont les enjeux immédiats pour gagner un rapport de force indispensable.

Tant les besoins sont grands pour développer une activité syndicale revendicative, concrète, conquérante, proche et utile à tous les pensionnés. Or, cette ambition qui est celle de l'USR suppose de faire appel à toutes et tous. Le rôle de l'adhérent est essentiel pour construire et développer la démarche revendicative. De son élaboration à sa satisfaction, l'adhérent est le maillon déterminant de la revendication. Mesurons-nous bien le point d'appui que constitue dans la démarche de rassemblement et la construction du rapport de force, le nombre de syndiqués ? Pourtant c'est bien dans les périodes où le nombre de syndiqués a été le plus élevé que les conquêtes ont été les plus nombreuses et les plus importantes.

Pour faire avancer les revendications nous avons besoin d'être plus forts, pour cela il faut être plus nombreux, car l'enjeu de l'action syndicale suppose plus de conquérants pour plus de conquêtes sociales.

Nous avons également l'obligation d'être plus précis concernant le contenu des revendications exprimées (cf. annexe).



V – Syndicalisation et vie syndicale

Continuité syndicale - forces organisées - redéploiement

Une obligation de réussite

Notre 9^{ème} congrès de l'USR 13 de 2008 avait placé au centre de ses préoccupations l'enjeu du renforcement.

Le bilan que nous faisons est que nous n'avons pas réussi à atteindre les objectifs que nous nous étions fixés.

Pendant cette période, les départs en retraite ont été nombreux et continuent de l'être.

Nos effectifs ont peu évolué. Nous passons de 4243 syndiqués en 2008 à 4376 en 2009 et nous avons atteint 4292 pour 2010 au pointage de février 2011

Nous devons prendre le temps d'analyser cette situation.

En même temps : il y a urgence à développer la continuité syndicale et il y a aussi urgence à se déployer en grand pour s'adresser et gagner des forces nouvelles parmi les centaines de milliers de retraités que compte notre département.

La continuité syndicale

Depuis la naissance du syndicalisme spécifique retraité (plus de 40 ans) nous pouvons mesurer les avancées mais aussi les difficultés dont certaines persistent et handicapent notre démarche sur le revendicatif, la continuité syndicale, le renforcement de toute la CGT.

En même temps nous avons besoin d'un syndicalisme spécifique aux retraités, reconnu plus fort, plus à l'écoute et plus écouté afin d'agir pour la satisfaction des besoins avec les autres catégories et générations.

Sur cette question nous n'avons pas avancé significativement. La preuve : en moyenne entre 5 et 7 syndiqués sur 10 partant à la retraite arrêtent leur adhésion.

La continuité syndicale se travaille avant le départ de l'entreprise et le syndicat d'actif a un rôle essentiel à jouer dans cette démarche. Des secteurs d'activités consacrent du temps à cette question. Sûrement en nombre insuffisant.

Il nous faut à tous les niveaux – départemental, local – débattre de l'utilité de rester syndiqué à la retraite. Cette bataille passe par des plans de travail ambitieux, partagés entre actifs et retraités, notamment sur le recensement des futurs retraités et des stages de préparation à la retraite que nous pouvons leur proposer (ce terrain est actuellement occupé par le patronat). Des exemples existent. Des échanges d'expérience doivent s'exprimer, de confronter pour généraliser cette démarche.

Nous devons pouvoir trouver un relais avec les collectifs interpros afin que les syndiqués qui vont quitter l'entreprise sachent que l'activité syndicale continue à la retraite, qu'elle est nécessaire et utile. Ce n'est pas facile mais il va falloir faire des efforts dans ce sens et s'appuyer sur les expériences vécues dans nos structures qui ont eu des résultats positifs. Comment les faire partager ? Les généraliser...

Démarche que l'on trouve surtout au niveau des UFR, notamment des plus importantes.

D'où l'intérêt de tisser des contacts, des rencontres avec les corporations, mais aussi et surtout avec l'Union Départementale, les Unions Locales en s'appuyant sur nos sections multipros et pros.

Il est bon de mesurer que 84% de nos adhérents sont issus de sections professionnelles avec des sections allant de 1 à 416 syndiqués et 16% de nos adhérents sont issus de sections multipro avec des sections allant de 2 à 115 adhérents.

La bataille pour la continuité syndicale est loin d'être gagnée ! Ne faut-il pas des plans de travail pour être plus efficace ? La formation doit également permettre l'amélioration de la qualité de notre vie syndicale.

Le déploiement en grand de la CGT

En France il y a aujourd'hui un peu plus de 15 millions de retraités (prévision : 20 millions dans 20 ans) pour 117 000 syndiqués CGT.

A notre niveau nous estimons à un peu plus de 400 000 le nombre de retraités de notre département pour 4500 syndiqués CGT, environ.

Le rapport des retraités avec leur entreprise change une fois le travail quitté. Néanmoins, le retraité continue d'avoir une vie sociale : les besoins, les attentes pour une grande part sont d'une autre nature.

Ils sont liés aux choix de société : pouvoir d'achat, protection sociale, logement, transport, service public, et ce au niveau de leur quartier, de leur localité, voire du département.

La syndicalisation massive des retraités passe par un déploiement en grand des forces CGT, vers les retraités là où ils sont et tels qu'ils sont.

D'où une présence CGT dans les lieux qu'ils fréquentent : marchés, service public, commerce, espaces de loisirs et de détente (clubs, associations...)

Cette présence régulière doit conduire à une activité syndicale spécifique dans un territoire concerné.

Des exemples se font jour au niveau de certaines localités entre sections pros et multipros. Mais trop souvent ce n'est que l'affaire des sections multipros. Cela pose la question de la structure.

En effet, après le constat fait sur la nouvelle place du retraité dans son territoire et les enjeux qui en découlent : l'activité revendicative doit porter de manière cohérente, revendications territoriales et sociétales : commune à tous les retraités, qui rejoignent pour beaucoup d'entre elles celles des actifs.

Il paraît donc indispensable de travailler en commun, sections pros et multipros d'un même territoire, et ce, en permanence en créant des Unions des Sections Locales de Retraités (USLR) dotés des moyens nécessaires à la mise en pratique de ces choix.

Décisions du dernier congrès de l'UCR.

Une USLR (union des sections locales des retraités) prenant toute sa place dans la vie CGT, notamment au niveau des Unions Locales (UL).

Peut-on dire « pas une UL sans son USLR », au regard de l'enjeu du syndicalisme retraité, de son rayonnement, de son renforcement.

N'est-ce pas aussi à ce niveau que nous serons plus efficaces, plus visibles, plus utiles à la fois sur le plan revendicatif, de la syndicalisation, de la mobilisation et du succès des actions engagées, car n'est-ce pas le niveau où le syndiqué peut le mieux être impliqué car c'est là qu'il vit ?

Ne faut-il pas pousser la réflexion du déploiement CGT au travers aussi du déploiement de sections pros à caractère départemental, voire régional au plus près des besoins, des réalités de la population retraitée, en renforçant les USLR, dans une démarche interprofessionnelle ?



VI - Bataille des idées – Vie Nouvelle

Construire une société pour tous les âges : Idée introduite au 8^{ème} congrès de notre UCR en 2007, cette démarche novatrice reste à réaliser

Gouvernement et patronat tentent par tous les moyens d'individualiser notre société : le chacun pour soi, la fin des solidarités sous prétexte d'assistanat, opposer les catégories sociales entre elles ainsi que les générations – tel est leur credo, leur obstination.

Pour y parvenir ils ont fait main basse sur les médias : télévisions, radios et la majeure partie de la presse écrite sont dans leurs mains, directement ou par l'intermédiaire de grands groupes capitalistes. L'arrivée d'Internet a démultiplié encore leurs moyens même si l'accès est universel.

Gagner la bataille des idées, cela conditionne la nature, les objectifs, les liens de la société dans laquelle nous vivons – ce n'est pas nouveau mais force est de constater que cet enjeu, face au capitalisme mondialisé, devient crucial.

Sans contestation possible les médias, aux ordres du pouvoir et/ou du patronat, ont pour mission de détourner les populations de leurs préoccupations et besoins du « mieux vivre », de profiter normalement du progrès des sciences et des techniques.

Les caisses de retraites, qui sont le résultat de nos luttes, parlent de tout dans leurs luxueuses brochures, sauf des revendications des retraités – un comble ! Alors qu'elles s'adressent uniquement aux retraités.

Il est incompréhensible que les dirigeants de nos caisses de retraite, de par leur mutisme, se fassent les complices de la propagande officielle qui stigmatise les retraités jusqu'à déclarer qu'ils sont une charge pour la société !

Face à ce déferlement médiatique, à cette manipulation orchestrée, le syndicalisme spécifique CGT n'a que peu de moyens de riposte, encore faut-il les mettre en œuvre !

Pour nous, retraités, l'outil spécifique CGT s'appelle VIE NOUVELLE – c'est un bimensuel qui n'oublie pas sa fonction première : mieux armer ses lecteurs pour comprendre les enjeux de société, les mauvais coups que ne manquent pas de fomenter gouvernement et patronat, véritable donneurs d'ordres.

N'étant plus dans l'entreprise, l'administration, au contact direct avec l'information syndicale quasi quotidienne, le retraité devient beaucoup plus vulnérable à la pensée unique distillée à longueur d'antenne TV ou radio et journaux « bien pensants ».

Convaincre de la nécessité de lire CGT, là est la difficulté. Pourtant un homme ou une femme averti(e) en vaut 2 – ou, plus explicitement dit, si au poison instillé chaque jour vous n'y apportez pas de contre poison, il y a de fortes chances qu'un mensonge mille fois asséné passe pour vérité... « ils l'ont dit à la télé... »

Au-delà de l'outil syndical, notre magazine Vie Nouvelle aborde les questions qui touchent à l'actualité sociale, aux loisirs et occupations propres aux retraités. Il traite de tous les grands dossiers à un niveau d'expertise rarement égalé. Il apporte aux questions de société un éclairage bien différent des pourfendeurs des solidarités intergénérationnelles.

Notre diffusion nationale se situe autour de 70.000 abonnements et dans les Bouches du Rhône nous en sommes à **2146** lecteurs abonnés à VN. C'est nettement insuffisant au regard des potentialités.

VN paraît tous les 2 mois, soit 6 numéros par an pour seulement 13,35 € soit guère plus d'un euro par mois. Le coût n'est certes pas l'obstacle majeur... qui ne « gaspille » pas un euro par mois en futilité ?

Il est nécessaire que chaque syndicat, chaque section de retraités CGT aient en permanence la question du développement de notre magazine, c'est vital pour tous, il faut absolument, avec la syndicalisation, avec les remises des cartes syndicales, proposer, argumenter et convaincre de lire CGT.

Faire connaître notre magazine c'est à nous tous, militants, syndiqués CGT, que revient cette responsabilité car aucun autre média, fut-il public et payé par nos redevances, ne le fera à notre place. Au-delà de l'action continue, réfléchie, dans le cadre de nos structures, pourquoi pas lorsque l'occasion se présente, déposer le numéro de VN déjà lu dans la boîte à lettre d'un voisin retraité, dans la salle d'attente du docteur ou du dentiste, dans la maison de retraite du secteur, etc...

Au regard des chiffres communiqués par la direction nationale de notre magazine, il apparaît de réelles inégalités entre syndicats ou sections. Comment faire dans nombre de cas où même pas 10% de syndiqués sont abonnés alors que dans d'autres sections on frôle les 100% ???

Une autre piste non négligeable : faire en sorte que l'abonnement soit pris en compte dans la continuité syndicale ; c'est bien sûr l'affaire des syndicats d'actifs mais essentiellement la nôtre, il serait opportun d'obtenir de nos syndicats d'actifs l'engagement par lequel tout adhérent CGT reçoive, en même temps que son pot de départ, par exemple, l'abonnement à VN payé pour un an par le syndicat des actifs.

Les possibilités de progresser sont très larges et les idées sont les bienvenues en même temps que les demandes des syndicats pour une aide à la réflexion à laquelle l'USR CGT 13 est disposée de participer.

VI.1 - Formation syndicale retraités

1. Retraité et syndiqué c'est d'actualité ; les revendications sont multiples : pouvoir d'achat, accès aux soins de qualité, des services publics de proximité, des logements décents et accessibles tenant compte de nos pensions de retraite, prise en charge solidaire de la perte d'autonomie.
2. L'enjeu du syndicalisme retraité est considérable au regard du contexte économique et social qui ne cesse de se dégrader en France et dans le monde et plus particulièrement pour les retraités considérés comme charge par les dirigeants de notre pays.
3. Malgré un très faible taux d'adhésions, le syndicalisme retraité s'est imposé comme une force incontournable pour prendre en compte les revendications spécifiques inhérentes à la « condition » de retraité et à l'allongement de la durée de vie.
4. Les questions sociales et sociétales qui en découlent doivent nous amener à réfléchir, nous interroger sur notre démarche de construction d'un syndicalisme spécifique voulu et décidé par les syndiqués retraités.
5. La nécessité de formation/réflexion/plan de travail ne doit-elle pas se construire en 2 directions ?
 - a) avec les directions des syndicats d'actifs pour élaborer ensemble une véritable continuité syndicale.
 - b) avec les directions syndicales de notre USR 13, de la commission exécutive jusqu'aux sections de base pour donner un sens au syndicalisme retraité.
6. Préparer les futurs retraités, en priorité les syndiqués CGT, à cette nouvelle situation ou l'entreprise, la collectivité, le bureau... ne sera plus forcément le lieu où se construit le binôme « revendication/action » tenant compte de la spécificité « retraité » mais aussi du lieu de vie qui n'est pas forcément le même qu'en activité.
7. Former nos militants à cette approche spécifique du syndicalisme retraités. Se doter de moyens de formation qui restent en grande partie à inventer.
8. Former nos militants à la maîtrise de Cogétise sans oublier les nouvelles obligations syndicales sur les comptes annuels (loi du 20/08/2008 – décret du 28/12/2009)
- 9.

VI. 2 - La communication

Avec la communication et ses outils il s'agit à la fois d'informer et de nous investir dans la bataille des idées, avec trois préoccupations majeures:

- communiquer avec les syndiqués de l'USR13
- communiquer avec tous les retraités
- communiquer avec l'opinion publique

Nous disposons pour cela d'outils permanents en plus de "Vie Nouvelle". Il s'agit de notre journal trimestriel "Du Pain et des Roses", les tracts, les affiches et l'utilisation déjà importante des mails.

Journal de l'USR

Garder la périodicité trimestrielle mais il est souhaitable:

D'aller vers des articles plus courts pour assurer la lisibilité du journal mais aussi la variété de son contenu mais quand l'actualité le commande aller vers des numéros spéciaux ou la publication de dossiers sur de grands sujets.

Le journal doit être la vitrine de l'activité de l'USR13. Il doit se nourrir des informations en provenance des organisations locales, sections différentes pro et multi pro,

Site Internet

C'est le plus grand média au monde. La France se situe à la première place en Europe sur l'utilisation de ce média par le public senior.

C'est donc le média de l'avenir, même en ce qui concerne la fabrication des idées, l'écriture traditionnelle reste la meilleure et sans doute la seule pour longtemps de les mettre en valeur.

L'USR13 doit se doter d'un véritable site, très interactif. Il pourrait avoir la mission de globaliser toutes les responsabilités de la communication et de les tourner vers l'extérieur, vers les retraités et le public en général.

- Interactif vers les syndiqués et tous les retraités.
- Drainer les infos des orga locales
- Mise en valeur de toutes les actions petites ou grandes
- Les communiqués de l'USR et ses propositions
- Les conférences de presse
- Notre histoire et nos acquis à défendre
- Rôle et place des retraités dans la société

Des dossiers pourraient être mis en ligne et susciter des débats, des forums de discussions les thèmes possibles sont nombreux et variés : retraités et retraites, pouvoir d'achat, retraités et santé, retraités famille, retraités et transports, retraités et logement...

Histoire et Mémoire

Nous rencontrons assez souvent, avec les amis, dans nos organisations de retraités mais aussi en famille, le besoin de revenir sur l'histoire, notre passé, sur nos acquis démocratiques pour les lesquels existent encore parmi nous des acteurs et des témoins.

Si le devoir de mémoire existe pour tous les membres de la société, n'est-il pas évident pour les retraités et pour l'USR CGT en particulier ?

Pourquoi ne pas former un petit secteur de travail dans ce domaine de l'histoire, de la mémoire et publier leurs travaux sur le site Internet que nous devons créer.

Politique financière



USR CGT des Bouches du Rhône
10ème Congrès Départemental
Marseille 7 et 8 juin 2011

Chapitre 8 : Quelle politique financière de l'USR.

Groupe : Annick Barbier, Pierre Cau (Rapporteur), Josiane De Luca, Mireille Reymond.

8 Quelle politique financière pour l'USR

8.1 Avoir les moyens de notre politique financière

Chacune et chacun peut comprendre qu'étant attachés à une vie d'organisation disposant de la pleine indépendance de ses décisions, nous ayons la volonté d'avoir des ressources financières à la hauteur des enjeux auxquels notre syndicalisme est confronté.

Nos organisations, confédération, UCR, USR, syndicats et sections ont adoptées au cours des derniers congrès des décisions relatives à la collecte et à la répartition des cotisations qui ont profondément modifiés nos habitudes.

Le 9ème congrès de l'UCR qui s'est tenu à la Rochelle du 13 au 16 avril 2010 a décidé « de proposer la cotisation syndicale à 1 % sur l'ensemble des pensions perçues en informant et en consultant les syndiqués afin que ceux-ci décident, » et de modifier en conséquence les statuts de l'UCR.

8.2 Extraits des Statuts de l'UCR CGT adoptés au 9ème congrès d'avril 2010

Ressources de l'UCR :

Article 16

Les ressources financières nécessaires au fonctionnement de l'UCR sont assurées essentiellement par les cotisations des adhérents.

- La cotisation syndicale matérialise l'appartenance de l'adhérent à la Cgt et à l'UCR. Elle se compose, conformément à l'annexe financière des statuts confédéraux adoptée au 48e Congrès, du timbre FNI et de 11 timbres mensuels.
- La cotisation mensuelle de chaque syndiqué retraité est égale à 1 % du montant de sa retraite tous régimes confondus (base, complémentaire et/ou réversion).
- Pour favoriser l'instauration du 1 % dans les sections, chaque organisation de l'UCR prend les dispositions pour informer et consulter les syndiqués, afin que ceux-ci décident.
- En s'affiliant à la Cgt et à l'UCR, les syndicats et/ou sections syndicales participent au système Cgt de répartition des cotisations qu'ils reversent. Ce système est nommé « Cogétise ».
- Son but exclusif est de recevoir les versements des syndicats et/ou sections syndicales et d'assurer leur répartition aux organismes bénéficiaires conformément aux décisions prises au congrès confédéral.
- Sur la première cotisation de l'année, chaque syndicat et/ou section syndicale reverse une part déterminée en pourcentage et décidée par le congrès confédéral de la Cgt. Cette part sert à financer le Fonds national interprofessionnel prévu par l'Article 36 des statuts confédéraux.
- Sur les autres cotisations mensuelles, chaque syndicat et/ou section syndicale reverse un pourcentage éventuellement augmenté ou diminué des modulations adoptées en congrès ou Comité fédéral et/ou départemental, tels que les prévoient les Articles D et E de l'annexe financière des statuts confédéraux.
- Le pourcentage du champ interprofessionnel national est stipulé par l'article F de l'annexe financière des statuts confédéraux. Dans ce champ, la répartition à l'UCR est adoptée par le CCN, après avis des instances de ces organisations.
- Au regard de la loi du 20 août 2008 et de ses obligations, le Bureau de l'UCR arrête les comptes présentés par le trésorier, la Commission exécutive approuve les comptes et elle nomme le commissaire aux comptes (mandat de 6 ans) et son suppléant.

L'UCR peut recevoir des subventions, des dons, des legs et tout produit conforme à son objet.

8.3 La réalité des cotisations mensuelles et leur taux dans notre USR

Le tableau des cotisations réglées, par chaque section syndicale pour les années 2008, 2009 et 2010, montre une grande diversité des cotisations mensuelles t :

Tableau des cotisation mensuelles

Section	Cotisations Mensuelles								
	2008			2009			2010		
	Moyenne	Maxi	Mini	Moyenne	Maxi	Mini	Moyenne	Maxi	Mini
PRO	6,53 €	14,33 €	1,40 €	6,40 €	18,07 €	1,49 €	7,33 €	17,84 €	1,39 €
MultiPRO	2,82 €	6,84 €	1,27 €	3,49 €	10,72 €	1,68 €	3,99 €	9,59 €	1,86 €
Général	5,94 €			5,95 €			6,75 €		

Une telle dispersion des montants moyens des cotisations, peut signifier une réelle diversité des revenus de pensions des adhérents de l'USR. Il semble surtout que cette situation reflète, dans de nombreux cas et notamment pour les sections multiprofessionnelles, un taux de cotisation plutôt proche de 0,5 %, voire même inférieur.

De 2008 à 2010, la légère augmentation du montant des cotisations minimales traduit la volonté des sections d'augmenter les cotisations.

Nous devons, par conséquent, mesurer l'ampleur du travail à réaliser pour aller vers un taux de 1 %. Rappelons que l'adhésion à la CGT, que l'on soit actif ou retraité, reste un acte volontaire.

La cotisation syndicale constitue la part de revenu que l'adhérent met à la disposition de l'organisation syndicale pour se défendre, et en ce sens, loin d'être une dépense la cotisation constitue un investissement pour sa vie.

Le respect par l'adhérent du taux de sa cotisation ne peut pas relever d'une décision ou d'un contrôle administratif. L'application du taux relève d'un travail de conviction et de conscience de classe.

Nous avons besoin d'en débattre. L'application d'une telle orientation signifie que nous ne pouvons plus en rester à la perception d'un règlement annuel des cotisations de l'adhérent mais qu'il faut nous organiser pour que l'adhérent puisse régler ses cotisations en plusieurs versements.

Nous savons, cette question étant à l'ordre du jour depuis plusieurs années, que des sections ont déjà pris des dispositions pour passer au 1 %.

Ce nouveau mode de vie syndical, rejoint celui de la nécessité d'une plus grande vie démocratique des sections par la tenue, dans l'année, de plusieurs assemblées générales des adhérents, pour débattre avec eux de la situation, des revendications et de l'organisation et de la participation aux actions locales, départementales ou nationales.



L'USR

Une organisation, une démarche, une direction

Avoir l'ambition d'être utile au monde des retraités, connaître ce qu'il est, prendre en compte sa diversité, son vécu afin d'être toujours plus et mieux revendicatif, atteindre une syndicalisation de masse, nous confère la responsabilité de développer une activité spécifique de proximité et de se doter d'outils efficaces pour réussir cette ambition.

L'USR est le point de rencontre, de rassemblement, de l'activité des sections professionnelles et multiprofessionnelles qui lui donnent les moyens de devenir une réelle organisation, un lieu de construction revendicative et de coopération.

L'USR : une force syndicale, une organisation :

Cela se dirige et passe par mettre la syndicalisation au cœur de notre stratégie, de faire de chaque syndiqué le pivot de notre démarche, de nous interroger sur l'activité et la qualité de vie que nous avons à développer dans nos sections ou syndicats de retraités.

Avec cette perspective : comment passer d'une assemblée annuelle, voire 2, à des rencontres régulières de syndiqués où se côtoient plan de travail et convivialité ?

La construction de bases nouvelles dans les secteurs géographiques et professionnels est une question essentielle qui doit être mieux prise en compte par nos sections.

Faire de la continuité syndicale un axe permanent de notre activité nécessite un travail tenace et de coopération avec les syndicats d'actifs, les unions locales et l'union départementale.

Se fixer comme objectif la syndicalisation des adhérents partant à la retraite avec les syndicats des petites et moyennes entreprises, en coopération avec les UL.

L'USR au service d'une démarche revendicative et de rassemblement.

Depuis plusieurs années nous avons axé notre activité revendicative autour de : pouvoir d'achat, santé, protection sociale, services publics de proximité ... parce que c'est bien dans ces domaines que les reculs sociaux sont les plus importants.

La pauvreté grandit parmi les retraités, l'angoisse du lendemain augmente, un grand nombre d'entre eux connaissent d'énormes difficultés pour accéder aux soins, se loger et se nourrir. 12% de la population retraitée a recours aux banques alimentaires, aux organisations caritatives.

Dans le domaine des services publics, le processus de démantèlement et de privatisation engagé par le gouvernement, non seulement ne répond pas aux besoins des usagers mais augmente les coûts des prestations et pénalise plus fortement les retraités.

En trois ans, notre activité revendicative s'est traduite :

- Par un nombre d'initiatives avec des actions, de rassemblements et des manifestations, le plus souvent dans l'unité, selon un rythme soutenu (en moyenne un par trimestre).
- Par la diffusion régulière de nos propositions au travers tracts et multiples pétitions.
- En faisant chaque année en septembre, de Fabregoules, une initiative de rentrée sociale, animée d'une démarche revendicative et de convivialité.

Pour aller plus loin, prenons décision au congrès de construire des initiatives permettant :

- D'amplifier notre démarche revendicative
- De poursuivre et de développer ce que nous avons engagé avec nos assises de la santé et de l'autonomie
- De travailler sur le département et dans les localités les questions de l'aide à l'autonomie, des maisons de retraites publiques
- D'une réelle politique de santé avec le maintien des services publics de santé et de soins de proximité
- D'une réelle politique de l'habitat et cadre de vie et de transport adapté pour les retraités
- De favoriser l'accès à la culture, aux loisirs, aux sports comme éléments d'équilibre de vie et non comme un plus de confort réservé à quelques uns.

Dans cet esprit, il est indispensable que nos organisations participent au développement et à la multiplication de structures de loisirs, de culture avec l'association Loisirs Solidarité Retraités qui permet à tous une accessibilité aux loisirs, à la culture solidaire et fraternelle et qui participe aussi à la rupture et l'isolement encore vécu par un trop grand nombre de retraités.

L'USR une structure de coopération

Avec les sections : par la mise en place de méthodes de travail, d'écoute et de participation régulière de l'USR à la vie des sections. Egalement de favoriser la participation de militants et syndiqués des sections professionnelles à l'activité sur les lieux de vie.

Avec les Unions Locales : par un travail continu avec les syndicats des entreprises du champ de l'Union Locale.

Avec l'Union Départementale : cette réalité devrait se traduire par une coopération permanente avec la direction de l'union départementale. Une coopération qui se donne comme objectif la prise en compte du syndicalisme spécifique des retraités ayant comme épine dorsale la continuité syndicale et la mise en place d'une dimension retraité dans l'activité CGT sur un certains nombre de sujets revendicatifs tels que :

- La protection sociale,
- La santé et le système de soins,
- Les services publics,
- Le pouvoir d'achat,
- Les transports

Une telle coopération nous permettrait d'avoir un travail croisé avec les syndicats d'actifs concernés par les besoins spécifiques aux retraités. Les campagnes de syndicalisation devraient constituer un moment privilégié de coopération et de mise en valeur des convergences. C'est avec tous ces éléments, mis en mouvement que l'USR deviendra un réel lieu d'échanges, de construction revendicative, de coopération et de convergence des luttes.

L'USR : une direction – pourquoi faire, au service de qui ?

Au cours de ces 3 années nous avons essayé de faire jouer la CE son rôle de direction,

1. en informant, en popularisant nos positions et nos propositions auprès des retraités
2. en donnant opinion sur la situation sociale, sur les enjeux de société que représentent les retraités pour construire avec l'ensemble des sections le syndicalisme CGT parmi les retraités
3. en impulsant une démarche revendicative et d'action dans l'unité
4. en élargissant la CE, au cours du mandat, à des camarades des sections professionnelles et multiprofessionnelles.

Cependant nous devons prendre la mesure des difficultés rencontrées et qui se sont traduites par un manque à gagner pour tous. Cela passe :

- Par une participation régulière des membres de la CE
- Par la présence de sections professionnelles telles que la chimie, la métallurgie, l'éducation nationale, le secteur des PME et PMI
- Par la présence de secteurs géographiques tels que Port St Louis, Berre....

En même temps pour être plus efficace n'avons-nous pas à réfléchir sur :

- Comment faire pour que la CE impulse, décide, organise, participe, forme, informe et développe le syndicalisme spécifique retraités et soit au service des sections ?
- Comment gagner la participation active des sections au niveau de la commission exécutive en veillant à ce qu'elle soit représentative de toutes les tranches d'âge des retraités ?

En effet, les besoins et les aspirations ne sont pas les mêmes selon que l'on est préretraité à 55 ans, retraité à 60 ou 65 ans, ou retraité à plus de 70 ans.

Avoir une commission exécutive qui prenne en compte cette diversité des âges et des besoins est la garantie d'une USR au plus près des préoccupations des retraités, et plus efficace pour notre syndicalisme.

D'autre part, nous devons faire vivre de façon plus conséquente le travail d'équipe sur des bases géographiques et professionnelles en liant étroitement les membres du bureau et de la CE pour une meilleure activité sur les lieux de vie et un meilleur travail de l'ensemble des secteurs d'activité de l'USR. Ne peut-on pas se fixer au congrès l'objectif de construire des Unions Syndicales Locales de Retraités (USLR) ?

Mettre en œuvre ces objectifs nécessite que la politique des cadres soit pensée en collaboration étroite avec l'union départementale, les syndicats, car c'est bien dans les entreprises que les potentialités peuvent être décelées et qu'une réelle politique des cadres peut se construire.

En conclusion

Ce document de réflexion a pour objectif de favoriser les débats les plus larges avec les syndiqués sur l'ensemble de l'activité de l'USR, sur les enjeux à venir concernant la situation des retraités, sur l'organisation, sur notre démarche et sur quelle direction pour un syndicalisme acteur, pour un changement de société.